

Conditions générales d'utilisation

L'APPLICATION :

Alerte Voisins est une application mobile pour smartphone qui fonctionne sur IOS et Android.

Alerte Voisins est une application gratuite qui permet d'alerter et d'être alerté lors d'un évènement à caractère exceptionnel survenant dans une zone géographique définie par l'utilisateur.

Les alertes sont activées par les utilisateurs eux même. Les utilisateurs prédéfinissent au départ leur champ de réception. Aucune remontée d'information relative aux utilisateurs n'est opérée.

L'alerte sera envoyée sous forme de notification push visuelle et sonore.

La liste des fonctionnalités de l'Application est susceptible d'évoluer, Ouacom se réserve la possibilité d'ajouter ou supprimer des services.

L'application est disponible en français.

MENTIONS LÉGALES :

En installant ou utilisant l'application Alerte Voisins, l'utilisateur assure avoir pris connaissance et accepte sans réserve les présentes conditions générales d'utilisation. Celles-ci étant susceptibles d'évoluer, l'utilisateur est invité à les consulter régulièrement, toute nouvelle version lui étant immédiatement opposable.

L'application Alerte Voisins est élaborée par Ouacom et appartient à Ouacom.

DÉFINITIONS ET OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir, d'une part, les modalités d'utilisation de l'application Alerte Voisins, et d'autre part, les conditions d'accès aux services proposés par l'administration à l'utilisateur.

Les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Générales ont la signification suivante :

"Alerte Voisins" désigne la présente Application mobile téléchargeable depuis les stores d'application Appstore et Playstore et qui regroupe les services proposés par Ouacom.

"Utilisateurs" désigne les personnes physiques majeures ayant la capacité juridique de contracter ou toute personne morale qui installe, consulte et utilise les services proposés par l'application Alerte Voisins.

UTILISATION

4.1 Utilisation de l'application mobile Alerte Voisins

Ouacom ne se rend aucunement responsable des performances de l'application mobile Alerte Voisins et de la disponibilité des services.

La responsabilité de Ouacom ne saurait être engagée pour tout dommage ou préjudice direct ou indirect de quelque nature que ce soit, subi par l'utilisateur du fait :

- de l'utilisation de l'application Alerte Voisins
- du contenu
- de l'impossibilité d'accéder à l'application mobile Alerte Voisins
- des erreurs, omissions, modifications et/ou mises à jour de l'application mobile Alerte Voisins

4.2 Frais de connexion

L'utilisateur reconnaît et accepte que l'accès au service nécessitant une connexion internet ou appel téléphonique puisse générer des frais qui demeurent entièrement à sa charge, les droits et obligations découlant de sa relation contractuelle avec son opérateur de téléphonie mobile s'appliquant lors de l'utilisation de l'application mobile Alerte Voisins.

PROPRIÉTÉ

Les images, textes, programmes, marques, logos et autre composants de l'application mobile Alerte Voisins sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation totale ou partielle de l'application mobile Alerte Voisins et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable de Ouacom est interdite et constitutive de contrefaçon au sens des article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.